



ACS, une réforme sans risque (immédiat) ?

Stéphanie Devlésaver, CBCS asbl, 01/12/2016

A l'initiative de la [Plateforme ACS](#), le 23 juin 2016, le projet de réforme du dispositif ACS était mis en débat dans l'enceinte du Parlement bruxellois. Il était aussi plus largement question des politiques d'emploi dans l'associatif subventionné bruxellois. Côté Invités : Olivier de clippele (MR), Michaël Verbauwhede (PTB), Emmanuel De Bock (DéFI), Hamza Fassi-Fihri (CdH), Arnaud Pinxteren (Ecolo), Catherine Moureaux (PS). Côté participants : des travailleurs associatifs de la petite enfance, du monde socioculturel, juridique, de la santé, ... Au total, pas loin d'une centaine d'associations relevant des politiques sociales. Objectif : grâce à la vision des parlementaires présents, et suite aux rebondissements vécus autour de ce dispositif [depuis 2015](#), faire le point et éclairer l'avenir.

La Plateforme ACS rappelle, à travers la voix d'une de ses porte-paroles, Myriam Djegham (Moc), combien « *elle ne se situe pas en opposition avec les services publics ; comme d'ailleurs elle n'est pas non plus en en opposition avec l'évaluation des postes ACS ; tout comme, enfin, elle n'est pas opposée par principe à une réforme du dispositif ACS !* » La question est plutôt la suivante : « *telle ou telle évolution du dispositif aura **quelle incidence sur la capacité du secteur à pouvoir proposer des emplois stables et de qualité et à répondre aux besoins de la population ?*** »

Le but de la plateforme à travers une telle rencontre est bien « *d'apporter un maximum d'objectivité face aux questions et aux craintes générées par l'annonce de la réforme du dispositif ACS. Mais plus largement aussi de s'interroger sur l'évolution des politiques sociales dans leur ensemble* », précise Aude Garely, animatrice du débat.

CBCS

**Organisme intersectoriel de coordination agréé par la Commission
communautaire française**

Rue Mercelis 27 - 1050 Bruxelles

Tel. : +32 (0)2 511.89.59 - Courriel : info@cbcs.be

Rétroactes

Pour rappel, c'est suite à la circulaire d'ACTIRIS de février 2015 qui annonçait une évaluation de chaque association ainsi que la restructuration/réforme du système ACS¹ que l'associatif a commencé à s'interroger, voire s'inquiéter : **quelles sont les modalités d'évaluation prévues ? Peut-on estimer les impacts de la fin des dérogations ? En quoi pourrait consister la réforme annoncée ?**

Deux points de la réforme ont plus particulièrement attiré l'attention :

1. L'évaluation des ACS poste par poste et de la qualité prestée ;
2. Le gouvernement souhaite placer le dispositif ACS dans une logique de politique d'activation, à savoir en faire un mécanisme momentané permettant au chercheur d'emploi d'acquérir une expérience et d'améliorer son employabilité. En d'autres mots, un poste ACS devrait constituer à l'avenir un tremplin vers un emploi durable.

C'est dans ce contexte et au regard [des baromètres de la Fondation Roi Baudouin 2014-2015 sur l'évolution de l'associatif subventionné](#) que la plateforme ACS s'est créée. Après avoir procédé à une consultation des associations sur cette circulaire ACTIRIS, elle décide de mener [une enquête associative dont elle présente les résultats lors d'un forum organisé le 25 mars 2016](#).

Enfin, le 7 juin 2016, [les représentants de la Plateforme ACS rencontrent le ministre Gosuin](#) pour s'entendre dire... qu'ils ont mal compris le message : « *Que cesse la désinformation sur le présent et l'avenir du dispositif ACS. Il n'y aura pas de substitution du dispositif actuel par un autre plus précaire* », déclare Didier Gosuin.

Convergences, nuances et autres pièges... langagiers !

Mais revenons au débat du jour et ce qu'on peut en retenir.

Un premier élément objectif et qui semble faire l'unanimité : **dans l'immédiat, les politiques ne vont pas toucher au dispositif ACS.** « *Mais jusqu'à quand ?* », ose interroger Aude Garelly. « *Si personne ne souhaite mettre en concurrence le monde associatif, les tensions entre mise à l'emploi et appui structurel au monde associatif existent bel et bien* ».

¹ «Le ministre de l'Emploi veut revoir le système qu'il juge finalement peu efficace contre le chômage», titrait le journal Le Soir, le 29 janvier 2015.

Il y a effectivement cette volonté indéniable de la part des partis de la majorité de faire évoluer le dispositif vers plus de mise à l'emploi. Mais sans toucher aux ACS actuels, assèment-ils tous, par ailleurs.

Pour Laurent Dupont, représentant de la Plateforme ACS et directeur du Bataclan, un grand point d'interrogation demeure : « **comment concilier ces 2 objectifs dans le cadre d'une enveloppe par définition relativement fermée ? Comment ne pas craindre un raboutage au fur et à mesure des années ?** » Pour lui, la question des secteurs prioritaires reste posée : qui est prioritaire ? Pendant combien de temps ? Et selon quels critères ?...

« D'où l'importance de décoder « toutes les nuances, les petits mots pièges à travers les positions politiques de chacun des partis afin d'y voir plus clair », souligne Myriam Djegham... Selon elle, pas de doute à avoir : le modèle va bel et bien disparaître, petit à petit. Or elle rappelle combien le souci de la Plateforme, « **ce n'est pas juste l'associatif et les travailleurs d'aujourd'hui ! Et si la situation continue à s'aggraver, dans 20 ans, il faudra probablement encore plus d'associations. Comment, avec une enveloppe fermée qui diminue et fragilise le secteur, envisager par exemple une indexation des salaires ? Veut-on un soutien structurel ? Ou un soutien ponctuel mené par la logique des appels à projets avec pour impact direct de modifier le type de rapports entre associatif et politiques ?** »

Courir derrière les appels à projet, tenter de « coller à » tel ou tel appel écraserait complètement la capacité des secteurs à anticiper les besoins de terrain. Voire même, réduirait à néant la capacité d'innovation des asbl, peut-on lire dans [une analyse du CBCS](#)² : « **Ce qui est, peut ou doit être innovant ou émergent est défini d'en haut, reçoit un soutien ponctuel, dont l'obsolescence est programmée. Il faut sans cesse de nouveaux chantiers, acteurs ou actions. (...) C'est donc bien de perte d'autonomie qu'il s'agit.** »

Pour les auteurs de l'analyse, « *dans les secteurs du service non marchand au public, la pratique des appels à projets ne peut convenir qu'à des missions complémentaires et des objectifs secondaires. Sous peine de déstructurer les dispositifs de terrain.* » Sous peine d'instaurer « *un nouveau rapport entre les pouvoirs publics et l'associatif : celui du marché, de la relation fournisseur/client* »³.

² « Gouverner par appel à projet, dompter l'associatif », Alain Willaert, CBCS, avec les apports de Jacques Moriau et Michel Kesteman (06/06/2016).

³ Extrait de « [Les 4 étapes de la gestion publique du secteur associatif à Bruxelles \(1945-2015\)](#), Jacques Moriau (2016).

Pot de terre contre pot de fer ?

Or c'est la seconde grande question qui traverse le débat : **la nécessité de mieux définir les relations entre pouvoirs publics et associations**. On entend reparler, au passage, de vague promesse de charte associative. A savoir pour quand ?... De la nécessité de rendre compte et de fonctionner dans la légalité ; de délégation qui ne doit pas devenir sous-traitance, ... Mais comment user de termes comme « autonomie », « confiance » et « rapport d'égalité entre partenaires » quand le rapport semble se définir en termes de 'pot de fer contre pot de terre' en attendant le bon vouloir des financements publics ? « *Quelle confiance peut-on se faire entre les différents partenaires pour répondre ensemble aux besoins ?* », s'interroge Myriam djegham.

Enfin, troisième et dernière grande tension : « **est-on dans un repli régionaliste bruxello-bruxellois ou dans un système de partenariat avec les autres régions ?** *C'est la question notamment de la circulation des travailleurs d'une région à l'autre* », poursuit la porte-parole de la plateforme ACS, « *pour répondre à tel ou tel besoin* ». A titre d'exemple, elle cite le cas des services d'écoute téléphonique : « *le professionnel ne va pas demander si la personne vit bien en région bruxelloise pour savoir s'il prend, oui ou non, le temps de l'écouter ! C'est, au fond, toute la question relative au paysage institutionnel et à la manière de vivre ensemble de la manière la plus harmonieuse possible.* », résume-t-elle.

En définitive, pour Myriam Djegham, c'est une vision politique qui reste trop centrée sur le secteur non marchand : « *pourquoi est-il toujours question de marges du secteur associatif vers le secteur associatif ? Du secteur public vers le secteur associatif ? Ne pourrait-on imaginer aujourd'hui des aides nombreuses qui vont vers le secteur marchand réorientées vers le secteur non marchand ?* », conclut-elle.

Quelles nouvelles, monsieur le Ministre ?

Dans le cadre des « priorités partagées », cette réforme devrait **être élaborée en concertation avec les interlocuteurs sociaux** (syndicats et patronat). Le ministre s'était engagé à en déposer les grands axes en septembre, octobre 2016. Il s'engageait également à concerter plus directement les représentants du secteur associatif, à la condition de pouvoir travailler « en confiance et dans un esprit de solidarité ». Laurent Dupont reste perplexe sur la question de la concertation avec le secteur associatif : « *on sait qu'elle est annoncée et voulue par le ministre, mais sous quelle forme ?* » ...

En ce début décembre 2016, ni traces de concertation ni ébauche de réforme à l'horizon. Pas de nouvelle, bonne nouvelle ?

CBCS asbl

4

**Organisme intersectoriel de coordination agréé par la Commission
communautaire française**

Rue Mercelis 27 - 1050 Bruxelles

Tel. : +32 (0)2 511.89.59 - Courriel : info@cbcs.be

A ECOUTER

Enregistrements du débat au parlement bruxellois :

1. [Introduction et 1^e partie](#) (mp3)
2. [2^o partie](#) (mp3)
3. [Conclusions](#) (mp3)

A LIRE

« **Réforme ACS : points d'attention de la CBENM** ». Dans cette note de travail, en date du 24 juin 2016, la Confédération Bruxelloise des Entreprises Non-Marchandes partage les mêmes constats et inquiétudes. Elle souligne par exemple combien « une politique d'emploi ciblée sur les moins qualifiés » est peu compatible avec la structure du dispositif ACS général. Lire l'intégralité de la note sur [leur site](#).

CBCS asbl

5

**Organisme intersectoriel de coordination agréé par la Commission
communautaire française**

Rue Mercelis 27 - 1050 Bruxelles

Tel. : +32 (0)2 511.89.59 - Courriel : info@cbcs.be